



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

**20 DEC. 2023**

Bureau du Courrier

## **Procès-verbal**

de la séance du conseil d'administration de la régie  
du mercredi 15 novembre 2023

**PV N° 2023/06**

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Madame Géraldine AMOUROUX
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Isabelle RAMI

Administrateurs excusés :

- Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
- Madame Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à Mme de FRANÇOIS

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présente pour les représentants du personnel :

- Madame Céline PERRUCHE

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Rémi DOUET, contrôleur financier
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Franck BOHIN, responsable des équipes de nuit
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable sécurité/sûreté
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Madame Charlotte HIRIART, responsable juridique
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

**M. le président** demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

**M. le président** souhaite que la séance débute avec une nouvelle information portant sur l'étanchéité des terrasses Front du Médoc.

### **Info/2023/04/15 : vétusté de l'étanchéité des terrasses de Front du Médoc et désordres structurels provoqués sur le parking**

**M. ANDREOTTI** indique que, depuis plusieurs années, le parking Front du Médoc subit des dégradations qui proviennent de la vétusté de l'étanchéité des terrasses situées au-dessus. De nombreuses démarches ont été diligentées auprès des services métropolitains, notamment ceux de la Direction Générale de la Mobilité, pour tenter de trouver une solution permettant de mettre fin à ces infiltrations. La complexité de la propriété de ces terrasses (mairie de Bordeaux, rectorat de Bordeaux, siège social de METPARK, hôtel Mercure, bâtiment Guyenne de la DRH de BM et résidences le Centre et Erika entre autres) est un frein à l'aboutissement de ce dossier.

La mairie a dernièrement mandaté B.M.A (Bordeaux Métropole Aménagement) pour réaliser une étude de toutes les terrasses du quartier Mériadeck dont celles de Front du Médoc.

Suite aux dernières fortes intempéries, le parking Front du Médoc a été très impacté par de nombreuses et grosses infiltrations provenant de ces terrasses. Devant les désordres grandissants, METPARK a donc diligenté une nouvelle fois, un cabinet d'expertise (SOCOTEC) afin de connaître l'étendue des dégradations subies par le parking. Son rapport a été rendu le 13 novembre et ses préconisations sont alarmistes.

Pour rappel, METPARK a déjà étayé plusieurs zones du parking ces 2 ou 3 dernières années et réhabilité plusieurs de ses poteaux structurels.

Le cabinet SOCOTEC stipule que les « *éléments de structure mettent en cause la pérennité de la stabilité générale de la structure et des bâtiments avoisinants* », émet « *un avis de danger imminent sur la structure principale du parking* » et conseille « *d'en interdire sans délai l'accès* ».

Suite à la réception de ce rapport, la Régie a immédiatement saisi Monsieur le Maire de la commune de Bordeaux ainsi que Monsieur le Président de Bordeaux Métropole. Des hommes de l'art, ingénieurs des services métropolitains, se sont rendus sur place le 14/11 et ont tempéré les conclusions du cabinet SOCOTEC en considérant que les désordres structurels seraient moins étendus que consignés dans le rapport.

Une réunion a été organisée par Bordeaux Métropole le 14/11, présidée par le Directeur Général des Services, en présence de différents services de la Métropole et de METPARK.

A l'issue de cette réunion, un consensus s'est dégagé. Bordeaux Métropole a pris la décision de saisir la mairie de Bordeaux afin qu'elle sollicite sous 24 heures la désignation d'un expert auprès du Tribunal administratif. Il vient d'avoir l'information il y a moins d'1 H, l'expert vient d'être désigné : M. David KELLER et devrait donc prendre contact avec la Régie au plus tard d'ici vendredi. Il devrait rendre ses conclusions d'ici une semaine.

Par ailleurs, METPARK a fait contrôler la bonne pose des étais en place dans le parking depuis plusieurs mois étant précisé que des travaux ont déjà été réalisés sur les poutres et piliers en les désamiantant et en renforçant certaines poutres car depuis plusieurs années, elles sont victimes du défaut d'étanchéité de la terrasse qui se situe au-dessus.

A l'issue des conclusions de l'expert d'ici quelques jours, 2 solutions se présenteront : soit une fermeture totale ou partielle du parking et/ou des terrasses, soit une prise, en fonction des résultats des conclusions de cette expertise, d'un arrêté de péril imminent avec des impacts très importants notamment pour les résidences avoisinantes. Sur les terrasses se trouvent deux résidences privées comptant 200 ou 300 appartements, un hôtel de 200 chambres avec un chiffre d'affaires annuel de 15 M€, le rectorat, le bâtiment RH de Bordeaux Métropole avec 300 salariés, un restaurant, le bâtiment OCIANE ainsi que le siège social de la Régie. Tous ces bâtiments seraient éventuellement concernés s'il y avait une restriction partielle ou totale prise au titre des pouvoirs de police du maire.

**M. le président** remercie M. le directeur général pour avoir sensibilisé l'intégralité des interlocuteurs concernés par cette problématique. Il précise que cela fait 20 ans qu'il fréquente cette terrasse et il a toujours entendu parler de problèmes sur la dalle de Mériadeck. Mais il est très difficile de connaître précisément l'intégralité des propriétaires car c'est une multiplicité de copropriétés. Lorsqu'il faut faire des travaux, il faut recueillir l'avis favorable de la copropriété. Tout cela est très compliqué. Un expert a rendu un avis, un 2<sup>ème</sup> avis est sollicité. Ce 2<sup>ème</sup> expert a été désigné par le tribunal administratif et rendra dans les tous prochains jours un avis. Il faut se lancer dans des travaux d'étanchéité de la dalle de manière très rapide. Si les poteaux sont consolidés mais que la dalle n'est pas traitée, ce n'est pas la peine. Il faut avoir conscience que l'étanchéité de cette dalle a été faite il y a 50 ans. Les évacuations sont en très mauvais état. Il faut prendre la mesure des travaux qui devront être entrepris dans une extrême urgence et puis voir les mesures à prendre sans faiblir. Il rappelle que les mesures qui ne seraient pas prises aujourd'hui pourraient entraîner des morts, des effondrements et les responsables seraient recherchés. Ce n'est pas facile d'évacuer mais il faut éviter toutes les éventuelles difficultés qu'il pourrait y avoir. Le conseil d'administration sera tenu informé. Il précise que M. le directeur général a toutes missions pour conduire les discussions qu'il aura avec tous les interlocuteurs que sont Bordeaux Métropole, propriétaire de l'ouvrage, et la ville de Bordeaux qui a le pouvoir de police. Il faut lancer les travaux au plus vite même si la période de l'hiver n'est pas le meilleur moment pour réaliser des travaux d'étanchéité.

## Info/2023/04/01 : information sur l'évolution de l'activité

**M. ANDREOTTI** indique que le mois d'octobre est plutôt correct. Le nombre d'abonnés est quasiment stable avec un total de 9 614 dont 8 312 abonnés VL (3 500 résidents et 4 800 permanents). Les abonnements motos sont en progression de 16 %. Les abonnements vélos progressent de 10 %, 470 et la Régie compte 673 autres abonnements de type autopartage, multiscartes, ... Au 31 octobre 2023, METPARK compte 11 009 usagers sous contrat abonnés et amodiés, ce qui est un chiffre plutôt favorable.

La fréquentation horaire est en baisse de 1,9 % par rapport à la même période de l'année dernière même s'il est constaté de belles progressions sur certains parkings. La diminution s'explique par la baisse de fréquentation sur CCM où 80 000 clients ont été perdus depuis le début de l'année du fait d'une part, de la mise en place de la gratuité de 2 H liée à une preuve d'achat et d'autre part, des mouvements de grève de début d'année qui ont impacté la fréquentation des parkings. St Jean et Victor Hugo sont en retrait, pour ce dernier, en raison de la fréquentation de marginaux. Il précise, comme à chaque conseil d'administration, que plus de 100 abonnements ont été perdus depuis le début d'année sur ce parking à cause de ce phénomène.

La fréquentation abonnés est en progression par rapport à l'année dernière de 2 %. Depuis le début de l'année, en cumul, elle est quasiment stable à celle de l'année dernière, ce qui n'est pas forcément le cas chez les concurrents.

Le chiffre d'affaires horaire a progressé en octobre de 5 % par rapport à octobre 2022. Le chiffre d'affaires horaire mensuel cumulé est également en progression d'un peu plus de 500 000 € par rapport aux 10 premiers mois de l'année précédente, soit une progression de 5 %.

Les autres recettes, abonnés, conventions et amodiations, représentent un peu plus de 8,3 M€ au 31/10/2023. Le total des recettes en 2023 avoisine les 19 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse tarifaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l'intégration du parking Amédée St Germain exploité depuis octobre 2022 et qui a rapporté en 2023, 120 000 €.

Concernant la fourrière, le nombre de véhicules entrés au 31/10/2023 est en très légère baisse par rapport à l'année dernière, - 0,2 %. Le chiffre d'affaires est également en léger retrait de 6 %. Un peu plus de 7 000 véhicules ont été mis en fourrière depuis le début de l'année dont 113 ont été abandonnés, 2 226 ont été détruits, 74 ont été vendus aux Domaines et 2 600 ont été valorisés et ensuite détruits pour un chiffre d'affaires de ferraille de 303 000 €. Sont joints les tableaux récapitulatifs des enlèvements de véhicules sur la Métropole ainsi que par commune à la demande des polices municipale et nationale.

**M. le président** fait remarquer que le mois d'octobre est plutôt un mois excellent. Il demande si la Régie a des explications à donner.

**M. ANDREOTTI** répond peut-être, comme l'a fait remarquer Mme BORDIN-MORA, du fait de la fête foraine. En mars et en octobre, les forains souscrivent une centaine d'abonnements.

**M. le président** souhaite remercier les services de la fourrière suite à une opération « coup de poing » sur la commune de St Aubin de Médoc où des parkings des bailleurs ont été vidés de véhicules ventouses dont 1 qui était là depuis 7 ans. Cette opération a été programmée. Les riverains sont maintenant satisfaits car désormais ils ont des places pour stationner.

**Mme RAMI** fait remarquer qu'il y a des variations de fréquentation à la baisse sur l'année. Elle s'interroge sur ces raisons de fréquentation des différents parkings que ce soit sur les abonnements ou sur les horaires. La fréquentation fluctue.

**M. ANDREOTTI** répond que la fréquentation des abonnés sur l'année est quasiment stable et est plutôt bonne par rapport aux concurrents de la Régie. La fréquentation horaire baisse régulièrement. C'est un phénomène structurel. Au niveau national, tous les opérateurs en France ont perdu depuis 2019 à peu près 15 à 20 points de fréquentation et en 2023, ils sont entre 5 et 10 % de perte. METPARK fait un peu mieux que ses concurrents. Ce phénomène de baisse peut s'expliquer par les politiques publiques menées par les grandes agglomérations de France qui privilégient les mobilités douces, les transports en commun, la diminution des véhicules carbonés. METPARK est, sera et continuera à être impactée par ces politiques publiques qui font que le véhicule thermique ne doit plus être le seul et unique moyen de déplacement. Les abonnements vélos ne cessent de progresser chaque mois, + 10 % en octobre traduisant clairement les politiques publiques menées notamment par la métropole bordelaise. Il faut s'attendre dans les prochaines années à ce que cette fréquentation automobile continue à diminuer. C'est la raison pour laquelle la Régie doit se diversifier et aller chercher d'autres rendements économiques sur d'autres usages, d'autres services.

**Mme RAMI** demande si la Régie a connaissance des taux d'occupation des différents parkings puisque l'objectif métropolitain est quand même de désencombrer l'espace public et d'essayer d'avoir une réflexion peut-être plus incitative pour libérer le stationnement de surface pour favoriser plus les modes alternatifs. Elle propose d'en discuter plus longuement lors d'une réunion spécifique. Il serait intéressant de savoir si METPARK a la capacité via une offre tarifaire, via une expérimentation de proposer aux automobilistes stationnés encore en surface de venir dans les parkings et de libérer la voirie. Elle précise que l'espace public est la richesse de tout le monde. Il y a des besoins de végétaliser, de développer les modes actifs, de stationner, ...

**M. le président** répond que, lors d'une information, seront abordés les résultats des propositions de la ville de Bordeaux mises en place par la Régie. Il pense que Mme RAMI a raison. Il réclame depuis 3 ans et 4 mois le retour de la mise en place de l'observatoire du stationnement qui existait dans la précédente mandature. Il réunissait autour de la table tous les acteurs du stationnement : communaux, intercommunaux, .... Ce serait le meilleur moyen de faire un séminaire sur ce sujet. Comme le dit Mme RAMI, cela permettrait de discuter de ce type de problématique qui pourrait être abordée par tout le monde. Ce problème ne se pose pas qu'à Bordeaux mais également sur d'autres communes. Il propose de remettre en place cet observatoire du stationnement qui permettrait d'envisager de nouveaux modes de stationnement.

**M. ANDREOTTI** indique que comme les chiffres le démontrent, la fréquentation baisse assez fortement sur l'hypercentre mais beaucoup moins dans le centre et au contraire, elle augmente sur la périphérie. Cela traduit clairement les effets de la politique publique menée qui vise à limiter l'accès à l'hypercentre de Bordeaux. Un suivi analytique par parking est réalisé par mois. Certains parkings périphériques sont clairement sur une augmentation importante dont les parkings de Mérignac et du Bouscat. Le report de fréquentation se fait sur les parkings périphériques au détriment des parkings historiques.

**M. le président** propose de prendre date pour en reparler car c'est un sujet très intéressant.

#### Info/2023/05/02 : marchés publics passés par le directeur général

**Mme HIRIART** indique qu'est donnée la liste des marchés passés par le directeur général et des bons de commande établis conformément à un marché ou après consultation depuis le conseil d'administration du 27 septembre 2023.

#### Info/2023/05/03 : information sur le déroulement des travaux

**M. SEGUIN** indique que la livraison de la 2<sup>ème</sup> phase de l'opération Amédée St Germain prévue le 31/10/2023 n'a pas eu lieu. La commission de sécurité tenue le 23/10/2023 n'a pas pu rendre d'avis puisqu'il restait trop de travaux à réaliser liés à la sécurité et à l'accessibilité. Pour que METPARK puisse prendre livraison de l'ouvrage, il faut aussi que la commission de sécurité rende un avis favorable. Contre toute attente, le promoteur a souhaité maintenir la date de livraison au 31/10/2023 mais la Régie a refusé cette livraison. Depuis, METPARK n'a pas de nouvelle sur une prochaine date de la commission de sécurité ou même de livraison.

**M. ANDREOTTI** précise que la Régie est en contentieux avec ce promoteur depuis la 1<sup>ère</sup> phase livrée il y a 1 an.

**M. SEGUIN** ajoute que les pénalités courent, la Régie préserve ses intérêts. Concernant le parking Amplitude d'une capacité de 400 places qui devait être livré le 05/09/2023, le promoteur REALITES a récemment notifié un 2<sup>ème</sup> report de livraison au 29/11/2023. La commission de sécurité doit se tenir le 17 novembre, il espère que ce parking pourra être livré le 29/11/2023 mais il n'en n'est pas sûr.

**M. ANDREOTTI** précise que ce parking est situé sur la rive droite de Bordeaux.

**M. SEGUIN** indique que la Régie a des discussions laborieuses avec le promoteur notamment sur des demandes de plus-values ou de prestations réalisées.

Les dernières réunions de négociation se sont tenues début novembre avec TOTAL et ENGIE concernant le marché de concession des IRVE. Ce marché porte sur le déploiement et l'exploitation de 1 500 bornes de recharge d'ici le printemps 2027 avec 200 IRVE en 2024, 600 en 2025 et 1 200 en 2026. Les nouvelles propositions vont plutôt dans le bon sens. Leur dernière offre doit être produite le 24 novembre et l'objectif est d'attribuer le marché d'ici la fin de l'année avec un passage au conseil d'administration du 13 décembre qui sera précédé de l'avis de la commission de délégation de service public qui devra se prononcer sur les offres.

Concernant le MGP portant sur la rénovation des parkings Gambetta, République, Porte de Bordeaux et Cité Mondiale, les études de conception pour Gambetta sont terminées. Le PC a été obtenu le 18/10 dernier. Bordeaux Métropole a demandé à la Régie de déposer un PC modificatif car elle souhaite la suppression de la végétalisation prévue dans ce projet. En effet, Bordeaux Métropole a un projet de requalification/végétalisation de la rue Georges Bonnac qui prendra en compte également le Square des Commandos de France. L'ordre de service de démarrage pour la préparation du chantier a été notifié le 02/11 à GTM. Les travaux devraient commencer début janvier.

Des photos de la METSTATION de 8 mai 45 sont projetées illustrant la nouvelle façade ouverte sur la rue Jean Fleuret. Les travaux devraient s'achever début janvier.

**M. ANDREOTTI** précise que cette METSTATION fera l'objet d'une inauguration. Elle se situe en face de l'hôtel métropolitain et les administrateurs peuvent voir les travaux en cours.

**M. SEGUIN** indique que la prochaine METSTATION sera sur Pey-Berland, les travaux devraient débuter en décembre pour une date de livraison fin janvier. Les 2 autres METSTATION prévues se situeront sur Victor Hugo et Front du Médoc en 2024. Des travaux de peinture se poursuivent sur 8 mai 45 et se termineront au cours du mois de décembre. Les travaux de peinture sur le parking de Mérignac devraient s'achever mi-décembre. Pour ce qui est du parking Gambetta, durant les travaux que Bordeaux Métropole réalisera pour la réhabilitation de la place, il précise qu'il serait nécessaire que l'étanchéité de cette place soit reprise. Dans le cadre du MGP, quelques infiltrations seront traitées mais tous les problèmes d'infiltration ne seront pas résolus. Il serait dommage de ne pas refaire cette étanchéité alors que des investissements importants seront réalisés pour la réfection de cet ouvrage.

Un marché de guidage à la place va être lancé fin d'année pour les parkings 8 mai 45, Amplitude et centre commercial Mériadeck pour un investissement de 950 000 € sur 2024 ainsi qu'un marché de renouvellement et d'exploitation des équipements de péage sur 16 parcs pour un investissement de 2,6 M€ dont 1,8 M€ sur 2024.

**M. le président** remercie pour cette présentation. Il fait remarquer que le résultat est plutôt intéressant car les travaux notamment de peinture changent l'image des parkings.

**Mme de François** précise qu'effectivement, cela va donner une belle image.

**M. CHAUSSET** constate les améliorations notamment sur le parking de Mérignac. Il demande si le parking Victor Hugo ne nécessiterait pas une restructuration des places car c'est très difficile de stationner sur cet ouvrage notamment pour les SUV. Ce parking est très fréquenté et il est difficile de perdre des places notamment pendant des travaux mais il y aurait peut-être quelque chose à réfléchir. Ce parking a été construit à une époque où les voitures étaient moins larges, moins longues.

**M. PAPADATO** demande si c'est à la Régie de réfléchir ou aux propriétaires de SUV sur leur mode de circulation en cœur de ville ?

**M. CHAUSSET** est d'accord mais ce parking a beaucoup de problématiques. Il pense que peut-être il y aurait quelque chose à améliorer pour agrandir les places.

**M. le président** ajoute que la conception même de ce parking est compliquée avec ses demi-étages, ses rampes. C'est une conception d'une autre époque. Les véhicules étaient plus petits, moins larges. La question de revoir ce parking se posera au moment de la réalisation de gros travaux. Un point sera fait après la rénovation des 4 parkings avec le MGP et les nouveaux services pour voir ce qui marche bien ou moins bien. Cela permettra de donner un « coup de jeune » à ce parking conçu fin des années 50 en ouvrage et non en souterrain. Les parkings repeints donnent un sentiment de facilité à se garer, les poteaux sont plus visibles, l'éclairage à led est plus efficace. Mais avec un gros véhicule, c'est toujours difficile d'y stationner. Le tour de Victor Hugo viendra.

**M. ANDREOTTI** indique que les 4 parkings concernés par le MGP vont tous perdre entre 10 et 15 % de leur capacité pour avoir des places plus confortables. Les places seront agrandies pour un meilleur confort d'usage.

**M. DUBOS** précise que par rapport aux problèmes d'étanchéité du Square des Commandos de France situé au-dessus du parking Gambetta, il est présent au sein de cette instance depuis longtemps et il se souvient qu'à l'époque, les recherches de fuites avaient été entreprises. Il serait dommage de faire ces importants investissements sans régler le problème des infiltrations. Le préalable serait d'avoir des réunions avec les services qui vont réhabiliter la place pour éviter ces problématiques.

**M. le président** pense que la jurisprudence du parking Front du Médoc devrait « jouer ».

#### **Info/2023/06/04 : point sur les tarifs créés en 2022 suite à la demande du maire de Bordeaux**

**M. ANDREOTTI** indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ont été introduits 4 nouveaux produits tarifaires en très grande majorité destinés aux bordelais suite à la demande du maire de Bordeaux. Après presque 2 ans, seul l'abonnement résident pour le 2<sup>ème</sup> véhicule à tarif réduit (50 %) pour lequel un abonnement actif sur voirie est requis a rencontré un relatif succès avec 72 abonnés bordelais. Les 3 autres produits n'ont pas trouvé leur public, 0 abonnement résident les week-ends, 0 forfait nuit résident et 3 abonnés concernant l'abonnement nuit et dimanche sur Centre Commercial Mériadeck. Suite à ce constat, il propose de supprimer ces 3 produits qui ne fonctionnent pas mais de garder l'abonnement résident pour le 2<sup>ème</sup> véhicule à tarif réduit. METPARK a répondu à la sollicitation du maire de Bordeaux avec ces dispositifs afin d'attirer les abonnés et malgré les produits mis en place, il n'y a pas forcément le succès espéré.

**M. le président** précise qu'à chaque fois qu'une mairie et notamment celle qui a un parking a fait une demande, la Régie s'est fait un point d'honneur à y répondre dès lors que c'est légal. Mais au bout d'un certain temps, il est nécessaire de faire un bilan. METPARK répond à la commande politique et c'est normal d'y répondre mais c'est aussi normal de faire un retour d'expérience.

**Mme RAMI** indique que ce retour donne une première visibilité et le fait d'attirer les 2<sup>ème</sup> voitures a l'air de fonctionner. Ce dispositif fonctionne uniquement sur la ville de Bordeaux, c'est bien cela ?

**M. ANDREOTTI** répond que dans un premier temps, seuls les parkings bordelais étaient éligibles. Bien évidemment, si une autre commune en faisait la demande, il n'y aurait aucune difficulté à y répondre favorablement.

**Mme RAMI** demande où stationnent ces 72 abonnés, quelle zone de Bordeaux est concernée ? C'est intéressant de savoir si c'est sur l'ensemble des parkings bordelais ou sur certaines poches identifiées. Dans la grille tarifaire 2024, est-ce que cet abonnement va être dupliqué pour l'ensemble des parkings ou pas ?

**M. ANDREOTTI** répond qu'à ce jour non puisque les parkings éligibles à ce dispositif sont listés. Mais si un maire de la Métropole estime qu'il devient nécessaire de proposer ce produit tarifaire, il n'y est pas opposé mais il faut que ce soit attractif. Certaines mairies proposent des tarifs en voirie qui autorisent le stationnement de plusieurs véhicules, les automobilistes ne seront pas intéressés par cet abonnement. Sur Bordeaux, ce produit est intéressant et attractif.

**Mme RAMI** indique que sur les zones bleues comme sur TALENCE, le tarif de stationnement sur voirie est plutôt attractif jusqu'à 2 voitures. Cela dépend de la politique de stationnement de chaque ville.

**M. le président** ajoute que cela paraît judicieux sur Bordeaux car il y a déjà l'abonnement résident. Ce produit peut être testé sur une autre commune.

**M. DOUET** indique que, concernant la répartition de ces abonnements sur les parkings, 29 sont sur Cité Mondiale et le reste des abonnés sont sur les parkings CCM, 8 mai 45, Porte de Bordeaux, Paludate, Front du Médoc et Victoire.

**M. ANDREOTTI** précise que majoritairement ces abonnés sont concentrés sur le secteur hypercentre. Ce produit est intéressant pour le secteur le plus contraint en terme de déplacement automobile.

**Mme RAMI** remercie les services pour avoir réalisé les recherches.

**M. ESCOTS** s'interroge sur les 72 abonnés, c'est un relatif succès ou un succès relatif, il ne sait pas car un abonnement à 50 % c'est l'équivalent d'un forfait post-stationnement mensuel. Il se demande si les habitants n'ont plus de 2<sup>ème</sup> véhicule ou il y a peut-être un travail de communication à faire et d'autres automobilistes à aller chercher car ce produit est intéressant au vu du coût du stationnement en voirie d'un 2<sup>ème</sup> véhicule. Il pense que cet abonnement peut prendre de l'ampleur.

**M. ANDREOTTI** précise que le nombre d'abonnés de ce produit progresse, chaque mois de nouveaux contrats sont souscrits. Lors du lancement de ce produit début 2022, avec les services de la ville de Bordeaux, METPARK a communiqué sur ce dispositif à travers les réseaux sociaux. Il peut être fait une nouvelle communication en début d'année prochaine.

**M. ESCOTS** précise ne pas avoir dit qu'il n'y avait pas eu de communication mais vu l'attractivité du dispositif, il est étonné qu'il n'ait pas plus de succès. Il y a peut-être des raisons très concrètes comme peu de gens concernés dans ces secteurs. Si ce produit remportait un vrai succès, il libérerait de la place sur l'espace public comme le précisait Mme RAMI.

**M. PAPADATO** indique qu'en terme de communication, il est toujours possible de mieux faire mais c'est vrai que sur le site de METPARK, la multiplicité des offres complexifie quelque peu la lecture. Il remercie le directeur de la Régie d'avoir répondu à la demande de la ville de Bordeaux en faisant des propositions aux usagers propriétaires de 2 véhicules qui avaient des difficultés à stationner leur 2<sup>ème</sup> voiture. Visiblement, la réussite n'est pas au rendez-vous sur les 3 offres qui vont être supprimées. S'il n'y a plus qu'une seule offre, cela permettra peut-être d'avoir une meilleure visibilité. C'est un échec pour la ville de Bordeaux car il était proposé, dans la mesure où est renforcé le stationnement payant en voirie sur quelques quartiers, ce produit qui permettait de communiquer en proposant l'offre pour le 2<sup>ème</sup> véhicule dans les parkings METPARK.

**M. le président** précise que les changements d'habitude sont longs. Il faut y revenir à plusieurs reprises par différents canaux. Toute communication est bonne et notamment lors des conseils de quartier de Bordeaux et s'il y a des questions sur le stationnement, il pourrait être répondu qu'il faut aller sur le site de METPARK. Il pourrait y avoir sur le site de la Régie pendant quelques semaines un message comme « promotion en cours » de façon à attirer les gens. Par nature, quand un nouveau service est mis en place que ce soit en terme de transport, de stationnement, cela met du temps. La Régie a quand même rendu service à 72 personnes. Par contre, les autres produits n'ont pas trouvé leur public. Certains parkings sont difficiles d'accès comme Centre Commercial Mériadeck quand le centre est fermé. Il faut poursuivre et que chacun prenne en charge la communication, certes METPARK, mais aussi la ville de Bordeaux et également des associations de quartiers qui pourraient relayer ces informations ainsi que sur le journal métropolitain de façon à se donner 2 années supplémentaires. Ensuite, un bilan sera fait.

**M. ANDREOTTI** indique qu'en septembre 2022, seuls 36 abonnements avaient été souscrits, le nombre a doublé en 2023. Ce n'est pas un succès important mais il espère qu'au fil des ans, le nombre progresse. Il s'engage à ce que début janvier 2024, lorsqu'une communication sera faite sur la nouvelle grille tarifaire, un zoom particulier soit fait sur ce produit ainsi que sur un nouveau produit qui sera expérimenté sur certains parkings de Bordeaux.

### **Info/2023/06/05 : point sur le chiffre d'affaires au 31/10/2023**

**M. DOUET** indique qu'en lien avec l'évolution de l'activité, un reporting mensuel sur le chiffre d'affaires horaire et abonné a été créé. Le chiffre d'affaires horaire de 10,8 M€ au 31/10/2023 a progressé de 5 % par rapport à 2023. Cette hausse est portée uniquement par l'augmentation tarifaire. Un petit retard est constaté par rapport à la prévision budgétaire du fait de la baisse de la fréquentation. Les 3 parkings qui ont le chiffre d'affaires le plus important sont St Jean (2 M€), Pey-Berland (1,3 M€) et Victor Hugo (1,1 M€). Le chiffre d'affaires de la clientèle abonnée est de 6,8 M€, soit + 2 % par rapport à 2022. Comme pour l'activité horaire, il est constaté un léger retard sur la prévision budgétaire. Les 3 parkings moteurs sont Cité Mondiale, Victor Hugo et Gambetta. Il indique qu'un reporting développé spécifiquement avec le nombre d'abonnés et le type d'abonnement par parc et par mois depuis le début de l'année est joint à cette information avec les différentes catégories. Ce reporting sera amené à évoluer notamment avec le développement et l'amélioration de l'outil de gestion de la Régie des abonnés. En parallèle de ce fichier, est réalisé le suivi des quotas des abonnés et les listes d'attente.

**M. ANDREOTTI** remercie M. DOUET et la direction financière pour le travail réalisé sur de nombreux mois. Il est satisfait d'avoir une comptabilité analytique aussi précise par parking et par type d'abonnement.

**M. le président** remercie également les équipes car ces données permettent de voir les parkings qui ont perdu de la clientèle abonnés notamment le parking Victor Hugo étant précisé qu'en 2024, le parking Gambetta sera fermé pour travaux et cela va affaiblir les résultats de METPARK.

### **Info/2023/06/06 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings**

**M. SAUVAGE** indique que Franck BOHIN, nouveau responsable des équipes de nuit, a rejoint les équipes de METPARK depuis 3 semaines.

**M. BOHIN** précise qu'il y a eu une réorganisation complète des équipes de jour et la nuit devait naturellement suivre. Il espère que le travail réalisé sera de la même qualité et que cela apportera à la clientèle du service, de la propreté, de l'organisation mais également de la sécurité.

**M. SAUVAGE** présente de nouvelles photos de squats des espaces ascenseurs de Pey-Berland ainsi qu'une recrudescence de plaintes de clients. Beaucoup de vols sont constatés dans la majorité des parkings. La Régie reçoit des réquisitions de la part de la Police Nationale pour visionner les vidéos. Beaucoup de casses sont également constatées notamment sur Victor Hugo où 25 véhicules ont fait l'objet de vols et de détérioration. Les équipes retrouvent du sang, des déchets, des excréments, des seringues, tout cela laissé par les toxicomanes. Les agents tournent sur les parkings, appellent les services de police qui n'interviennent pas. METPARK est démunie. Il note une recrudescence de squats comme sur la zone d'accessibilité du parking Alsace Lorraine dont désormais la Régie reçoit des réclamations, ce qui n'était pas le cas auparavant. Sur le parking Victor Hugo, il est retrouvé entre autre des seringues dans les moindres recoins. Le nécessaire est fait régulièrement pour les enlever mais peu de temps après, les agents en retrouvent d'autres. La problématique est assez forte.

**M. ANDREOTTI** fait remarquer que les passages de l'équipe de nettoyage sont faits 2 fois plus que sur les autres parkings. La situation en terme de propreté est catastrophique.

**M. SAUVAGE** précise qu'ont été joints à cette information des extraits de clients abonnés qui commencent à communiquer sur les réseaux sociaux. Le service communication de METPARK est bien informé mais il y a de plus en plus de petits groupes qui se forment sur les réseaux sociaux pour montrer et mettre en avant ce qu'il se passe dans les parkings dont sur le site : Ma vie Bordeaux sans filtre qui montre également ce qu'il se passe en dehors des parkings. Souvent, la Régie est sollicitée sur cette problématique. Sur le parking Paludate St Jean, il a été constaté beaucoup de dégradations de véhicules et de vols. Ce matin, un homme qui rampait dans un parking pour aller chercher de la drogue s'est fait rouler sur le pied par une cliente. Il a été retrouvé une quinzaine de seringues, des médicaments, des excréments, .... Ce sont des situations très compliquées.

**M. BOHIN** ajoute que les pompiers ne voulaient même pas intervenir car ils ont demandé à ce que la Régie fasse un nettoyage préalable avant de porter secours car il y avait trop de seringues.

**M. SAUVAGE** indique que sont joints à cette information les statistiques d'intervention des agents de METPARK côté sécurité qui ont pratiquement doublé en 2 ans. Pendant que les salariés de la Régie tentent de régler cette problématique pour laquelle ils ne sont pas habilités et par armés, ils ne réalisent pas les autres tâches comme la réparation des bornes, le traitement de la signalétique, le nettoyage.

**M. ANDREOTTI** ajoute que les interventions ont été multipliées par 4 en 2 ans et par 5 en terme de plaintes. La Régie croule sous les réclamations, enregistre une baisse du chiffre d'affaires sur Victor Hugo de 120 000 € suite à la résiliation d'une centaine d'abonnés depuis le début de l'année, engage des centaines de milliers d'euros de charges supplémentaires en changement de matériel et en réparation. La situation sur certains parkings du centre de Bordeaux est devenue incontrôlable.

**M. le président** fait remarquer que la Régie est au bout du raisonnement. Ce sujet est abordé à cette instance depuis 2 ans. Les courriers et les alertes ont été multipliés. Il rappelle qu'un marginal a mis le feu au parking Salinières et cela a mis l'exploitant en difficulté sans parler du coût des travaux qui ont dû être réalisés. Cela pourrait également arriver dans un des parkings de la Régie vu la situation. Il précise un soir avoir repris sa voiture à 1 H du matin sur 8 mai 45 et un SDF dormait à côté de son véhicule. Ce phénomène touche d'autres parkings que St Jean et Victor Hugo.

La Régie a alerté tout le monde, un courrier commun de tous les opérateurs parkings est resté sans réponse, les polices nationale et municipale ne veulent pas venir. Un jour, il va y avoir un drame, il y aura un mort et un responsable sera recherché. A ce moment-là, il communiquera l'intégralité des courriers qui ont été faits et les non-réponses. Il faut se mettre autour de la table et clairement dire que la police doit intervenir car c'est son métier ; les parkings sont publics et non privés. Il ferait très froid, la Régie ferait preuve d'humanité, ce serait compréhensible. La médiation et la répression ne fonctionnent pas et METPARK se retrouve seule au monde. Est-ce qu'il faut fermer ces parkings ? A un moment donné, il faudrait peut-être faire une fermeture administrative pour des raisons de sécurité et il sera expliqué aux bordelaises et aux bordelais qu'ils ne pourront plus stationner dans ces parcs pour des raisons de sécurité. Si un enfant se pique avec une seringue qu'il aura ramassée pour s'amuser, il pourrait être reproché à la Régie de ne pas l'avoir pas ramassée. Il s'interroge et demande à ce que juridiquement, ce point soit étudié : comment administrativement le parking pourrait fermer ? Il se demande ce qu'il faut faire : une grève de la faim devant un parking avec une tente et puis expliquer que personne n'écoute et n'entend ? Les chiffres démontrent que la situation s'empire de mois en mois.

**Mme AMOUROUX** précise que les photos diffusées sont édifiantes voire même très inquiétantes. Elle siège depuis peu au sein de cette instance et sur les quelques réunions auxquelles elle était présente, ce sujet était à chaque fois à l'ordre du jour, plus ce sujet est abordé et plus il s'aggrave. Est-ce que c'est aux agents de METPARK de faire ce travail, est-ce qu'ils ne se mettent pas en danger ? Elle a bien compris qu'ils le faisaient car personne d'autre ne le faisait, les polices nationale et municipale, ce qui est quand même « fort de café » car ce sont des questions relatives à la sécurité et même en relation avec des pratiques illégales.

Sur le volet social, est-ce que ce n'est pas plus confortable pour les autorités que de se dire que ces gens sont cachés dans les parkings donc non visibles et du coup, les autorités ne s'en occupent pas. Est-ce que finalement, ce n'est pas une situation qui arrange ? Elle précise dire cela avec provocation mais elle est certaine que d'autres élus pensent la même chose. Plusieurs dizaines de personnes squattent les parkings ce qui n'est pas un phénomène marginal. Elle se pose la question, cela arrange qui finalement ? Qui ça ne dérange pas ? Il y a quand même un vrai souci sur le silence suite aux courriers de plus en plus alarmistes qui ont été adressés à plusieurs reprises, courriers adressés aux polices et aux autorités municipales. Se mettre autour de la table, vaut mieux tard que jamais mais d'ores et déjà, avoir des réponses, c'est quand même la moindre des choses. En tant qu'élue de Bordeaux certes dans l'opposition, elle se permettra de poser des questions dans d'autres instances que celle du conseil d'administration de METPARK.

**M. CHAUSSET** comprend la difficulté et demande s'il ne serait pas utile de faire une conférence de presse avec les élus qui le souhaitent et interpellé publiquement. Il peut y avoir un effet négatif bien évidemment car cela peut rendre public et faire une mauvaise publicité et désinciter les automobilistes à stationner dans un parking certes mais en même temps, cela interpellera le préfet. La police est sous ses ordres et comme il y a eu non-réponse à plusieurs reprises à des courriers et qu'il y a amplification des problèmes, la solution serait peut-être de mettre les choses sur la place publique. Les marginaux ont besoin de soin, ils ne sont plus maîtres d'eux-mêmes, ils sont malades. Il y a une dangerosité qui n'est pas prise en compte.

**M. le président** répond que jusqu'à présent, la Régie a fait les choses dans les règles, il n'était pas question de mettre en difficulté les collègues qui siègent dans différentes instances. Il a toujours privilégié le dialogue. Il précise avoir été volontairement provocateur en évoquant l'éventualité de la fermeture administrative d'un parking. La conférence de presse risque d'être mal interprétée.

**M. CHAUSSET** précise qu'il faut être factuel. Il y a des problèmes, METPARK n'arrive pas à les résoudre car la Régie n'a pas les moyens juridiques, pas de pouvoir de police. Les parkings ne peuvent pas devenir des blockhaus car ce n'est pas leur vocation mais il y a une difficulté croissante sur certains parcs et elle n'est pas maîtrisée et cela devient dangereux pour le personnel.

**M. ESCOTS** indique que ce sujet a été longuement abordé lors de cette instance notamment le public particulier autour du parking Victor Hugo. Il avait été évoqué la problématique de soins mais il y a aussi la problématique de l'hébergement d'urgence. Plusieurs grandes villes dont Bordeaux ont entamé des procédures vis-à-vis de l'Etat pour signaler ces carences sur ce sujet. Les appels au 115 ne donnent pas de suite. Lors de la nuit de la solidarité en janvier, les chiffres obtenus lors de ce recensement ne sont pas les mêmes qu'utilisent l'Etat pour calibrer les moyens du 115. Il y a beaucoup de courriers qui se sont échangés de part et d'autre. Suite au dernier conseil d'administration, le courrier du maire de Bordeaux a été adressé aux administrateurs et la chronologie des courriers fait apparaître que tout le monde parle du même sujet mais personne ne se répond vraiment. Des questions sont posées de part et d'autre et chacun s'interpelle sur ses différentes compétences et la situation s'étend et se dégrade. Est-ce que ces échanges épistolaires ont montré leur limite ? Est-ce qu'il ne faut pas se mobiliser pour provoquer une grosse réunion sur ce sujet car des échanges de courrier n'ont pas permis au sujet d'avancer ? Il pense que les courriers ne font pas avancer le sujet. Il faut que tout le monde se mette autour de la table. Il demande ce qu'en pense M. PAPADATO pour relayer

d'avantage auprès du maire cette problématique pour qu'il y ait également autour de la table l'Etat, le DDSF pour trouver des solutions. Est-ce que cette situation est particulière à MEPTARK ou les autres opérateurs rencontrent les mêmes difficultés ?

**M. ANDREOTTI** répond que, lors de la commission métropolitaine des transports réunie ce matin dont M. CHAUSSET en assure la présidence, l'ensemble des opérateurs sont intervenus. Il s'est entretenu avec le directeur régional d'INDIGO qui lui a précisé que c'était une catastrophe et qu'il souhaitait « redonner » le parking Camille Jullian dont la DSP arrive à terme dans 18 ou 24 mois parce qu'il ne gère plus rien. La situation est commune à tous. Le dernier courrier corédigé il y a 2 mois et demi par l'ensemble des opérateurs bordelais y compris ceux qui ne sont pas à Bordeaux et qui ont contacté la Régie pour pouvoir le signer : INTERPARKING, QPARK, EIFFIA, INDIGO n'a fait l'objet d'aucune réponse. Ils constatent tous une situation très dégradée.

**Mme de François** précise être d'accord avec tout ce qui a été dit. Humainement, cette situation n'est pas tenable, pour l'image et le chiffre d'affaires de METPARK ainsi que pour les usagers. Il y a quand même une carence de l'Etat par rapport à l'accueil des populations en difficulté. Elle indique avoir fait du brainstorming. Au prochain conseil métropolitain, sera présenté le bilan du délégataire et du délégant. Elle demande si ce ne serait pas intéressant puisqu'un Ministre compte parmi les élus de l'interpeller au niveau de l'Etat à ce moment-là.

**M. le président** répond que cela va prendre du temps. Il a peur pour les agents de la Régie. Il souscrit aux propos de M. ESCOTS qui suggère une réunion avec les services de l'Etat, le DDSF dont ses équipes sont sur le terrain. Aujourd'hui, il y a un centre d'hébergement qui s'appelle METPARK. Les centaines de personnes sont sur les parkings parce qu'elles ne trouvent pas de place ailleurs, certaines ne veulent pas aller ailleurs. Dans les parkings, il n'y a pas de contrainte, pas d'horaire, pas de porte, .... La période hivernale approche et cela va être encore plus compliqué car le nombre va être multiplié par 3 ou 4. Il faut les déloger.

**Mme de François** est d'accord avec tout ce qui vient d'être dit et est d'accord pour cosigner un courrier qui pourrait être adressé au Ministre puisque le Préfet ne répond pas.

**M. le président** indique qu'il n'est pas contre cette idée. Il demande à MM. ESCOTS et PAPADATO d'en parler au maire de Bordeaux. Il faut faire cette table ronde avant la fin de l'année avec les polices nationale et municipale, la mairie de Bordeaux, les services de la préfecture et également la partie médiation car il faut essayer de trouver une solution pour certaines de ces personnes qui accepteraient un hébergement. Les squats s'étendent puisque maintenant même le parking 8 mai 45 est impacté. Il faut bouger rapidement.

**M. PAPADATO** précise que M. ESCOTS a raison. Il faut se parler autour d'une table et non par le biais de courriers. Cette situation est avant tout intolérable pour les agents de METPARK ainsi que pour les usagers. Il y a une demande claire vis-à-vis du Préfet mais il ne répond pas sachant que c'est avant tout un devoir de police. Il y a des réponses sociales de la part de la ville de Bordeaux en ouvrant des logements d'urgence étant précisé que certaines personnes ne veulent pas y aller. C'est une difficulté car c'est à la fois de la médiation sociale et de la répression qu'il faut avoir. C'est une vraie problématique et il n'a pas la réponse. Il faut tenter de trouver une solution mais il ne pense pas que la solution soit facile.

**Mme AMOUROUX** indique que pour rejoindre les propos de M. CHAUSSET, parfois s'adresser à la presse cela fait bouger les autorités mais elle pense qu'il faut que ce soit en dernier ressort. Il faut continuer à dialoguer ou du moins à commencer un dialogue constructif. Comme le disent MM. ESCOTS et PAPADATO, il y a une problématique de mise à l'abri avec une responsable de l'Etat mais pas seulement. Elle pense que ce sont des personnes qui ne sont pas simplement à la rue mais ce sont des toxicomanes et donc avec une problématique de soin et de santé publique. Elle pense qu'il y a un autre acteur qui doit être autour de la table afin de gérer la problématique de santé comme peut-être l'ARS.

**M. le président** souhaite clôturer les interventions en faisant confiance à MM. ESCOTS et PAPADATO afin qu'ils soient les porte-paroles de cette instance. La proposition de M. CHAUSSET est gardée dans le cas où aucune autre solution ne serait trouvée mais il souhaite que le dialogue continue. La conférence de presse ne serait pas positive pour l'image de METPARK. Le conseil d'administration est très soucieux des conditions de travail des salariés de la Régie et il faut se battre pour eux car aller travailler la boule au ventre, ne pas savoir ce que l'on va trouver, ce n'est pas une situation normale ainsi que pour les clients. Il précise être dans cette instance depuis 2008 et c'est la première fois qu'il reçoit sur sa boîte mail des messages d'abonnés lui adressant des réclamations. Il faut mettre fin à cette situation sachant que l'hiver approche. Il demande à MM. ESCOTS et PAPADATO d'être des porte-paroles efficaces.

**M. DUBOS** fait remarquer que MM. ESCOTS et PAPADATO vont faire pression sur le maire de Bordeaux mais qui fait pression pour qu'il y ait les représentants de l'Etat et du Préfet ?

**M. le président** répond que le maire de Bordeaux peut provoquer une réunion à laquelle peuvent être conviés le DDSP pour la sécurité dans les parkings et/ou le Préfet. C'est le maire de Bordeaux, il a un statut un peu particulier.

**M. ESCOTS** précise que l'idée est que le maire de Bordeaux puisse être le levier efficace pour mobiliser les autorités et notamment du côté de l'Etat avec aussi le volet santé. Il partage l'avis de Mme AMOUROUX car il faut trouver le bon interlocuteur sur ce volet sur lequel l'Etat n'a pas forcément la volonté d'avancer. Le maire peut mobiliser les autorités directement concernées.

**M. CHAUSSET** indique que sa proposition est une proposition ultime. Il ne s'agit pas de faire pression sur le maire de Bordeaux mais plutôt sur les services de l'Etat.

### Info/2023/06/07 : challenge du ruban rose

**Mme GAUTHIER** précise que la Régie en 2022 avait soutenu l'opération octobre rose dans le cadre d'un match organisé par les Boxers de Bordeaux. Cette année, METPARK a décidé de participer au challenge du ruban rose, course de 7 kms, qui a eu lieu les 21 et 22 octobre. Il a été proposé aux collaborateurs de METPARK de prendre en charge leur inscription. 11 salariés ont participé et 187 € ont été reversés dans le cadre de cette opération.

**M. le président** félicite les collaborateurs qui y ont participé et ceux qui les ont soutenus.

Info/2023/06/08 : fermeture du parking Gambetta : dispositif d'information clients

**Mme GAUTHIER** précise que le parking Gambetta va fermer début janvier pour 11 mois. Il fallait mettre en place un dispositif d'envergure pour informer les clients et surtout prendre des dispositions spécifiques. Un courrier a été adressé aux 555 abonnés pour les informer de la fermeture, de sa durée et surtout pour les informer qu'ils auront accès aux parkings CCM et Front du Médoc dès le 1<sup>er</sup> novembre. Une présentation de ce futur parking était jointe à ce courrier avec un visuel. A été mis en place un dispositif d'information avec des panneaux qui informent sur la fermeture et les solutions qui se présentent pour les abonnés. Un courrier de rappel sera adressé début décembre afin que le parking soit vide le 02 janvier pour commencer les travaux. Courant décembre, seront mises en place les palissades de chantier et les cabines de chantier. Ces surfaces seront utilisées pour communiquer sur le futur parking et orienter les clients horaires sur les parkings à proximité comme CCM et Front du Médoc.

**M. le président** fait remarquer qu'il faut bien insister sur la signalétique du parking CCM quand le centre commercial est fermé.

**Mme GAUTHIER** répond que ce point va faire l'objet de travaux spécifiques à partir du mois de février et en particulier, la signalétique piéton.

**M. PAPADATO** demande si, dans le cadre de la rénovation du parking Gambetta qui comptera un espace vélos, une communication sera faite en amont sur les palissades pour annoncer le futur espace vélos comme cela a été fait sur 8 mai 45 ?

**Mme GAUTHIER** répond que dans la communication adressée aux 555 abonnés, il leur a été expliqué qu'une METSTATION sera créée dans ce parking.

**M. PAPADATO** indique qu'il ne pensait pas aux abonnés mais à toute personne qui passerait à côté des travaux afin de les inciter à souscrire des abonnements.

**Mme GAUTHIER** répond qu'il va y avoir des mètres de palissades qui seront des supports de communication très visibles en extérieur et une communication sera faite sur ce que sera la METSTATION et surtout pour la souscription d'un abonnement.

**Mme RAMI** demande s'il va y avoir de la palissade et de l'emprise sur les cheminements piétons ou vélos en surface ou pas ? Il faut bien prévenir les gens qui utilisent le Square des Commandos de France comme lieu de passage sur les futurs travaux afin qu'ils trouvent un itinéraire alternatif.

**M. ANDREOTTI** répond qu'une communication a été faite aux abonnés. Pour les piétons et les cyclistes qui ont l'habitude de passer sur cette place, dès le mois de décembre, GTM va apposer des palissades qui signaleront les futurs travaux et les orienteront vers des itinéraires alternatifs et sécurisés.

## Info/2023/06/09 : résultats de l'enquête satisfaction clients

**M. ANDREOTTI** souhaite, avant de donner la parole à Mme GAUTHIER, la remercier pour le travail réalisé sur ce sujet car pour la première fois, une véritable enquête de satisfaction a été réalisée et non pas empirique, c'est-à-dire en interne, mais accompagné d'un cabinet spécialisé dans le domaine. Les résultats sont très intéressants et permettent de dégager des axes de progrès.

**Mme GAUTHIER** indique qu'une enquête a été réalisée auprès des clients sur 7 parkings : St Jean, CCM, Pey-Berland, Victor Hugo, Grands Hommes, Gambetta et Amédée St Germain. 561 questionnaires ont été administrés, une partie en face à face et l'autre partie en ligne. 40 questions devaient être administrées et l'objectif était d'interroger les clients sur l'intégralité de leur parcours. Il fallait donc attendre qu'ils soient sortis du parking, c'est pour cela que la 2<sup>ème</sup> partie était en ligne. Les objectifs de cette 1<sup>ère</sup> enquête étaient de mieux connaître les clients en définissant un profil et le niveau de satisfaction sur chaque étape du parcours. Elle rappelle que le parcours client démarre en voiture quand le client cherche à entrer dans le parking, cherche une place, sort de son véhicule, cherche le cheminement piéton, rentre à nouveau dans le parking, utilise les espaces de paiement et sort.

Cette enquête va servir à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur la satisfaction et la culture client ainsi qu'à mettre en place des actions correctives. L'objectif est de renouveler cette enquête chaque année au mois de septembre et de mesurer les progrès réalisés.

Le profil des clients fait apparaître une parfaite parité hommes/femmes. La majorité de la clientèle est bordelaise ou de la métropole. Le motif principal de la visite dans les parkings diffère suivant les parcs : St Jean pour déposer des voyageurs, pour CCM faire du shopping et pour les autres parkings comme Amédée St Germain la majorité l'utilise pour aller travailler. En terme de fréquence, ces clients utilisent très régulièrement le parking, 1 à 2 fois par semaine au moins.

Le niveau de satisfaction global, cumul des 7 parkings audités, est assez bon, 81 %. Ce niveau est acceptable quand il atteint 70 %, en dessous, il faut mettre en place des actions correctives. Globalement, la Régie a du travail à faire sur la visibilité des places disponibles, sur la facilité à se garer, sur la sécurisation des cheminements piétons, sur la visibilité des sorties piétons, sur les ascenseurs, sur les bornes de recharge électrique qui sont plutôt efficaces mais qui manquent de visibilité, sur la propreté et sur l'information des tarifs. Par parc, sur St Jean, l'ambiance générale s'affiche à 68 %, avec des efforts à faire sur la visibilité, les sorties piétons et les problèmes avec les ascenseurs. CCM est plutôt bien noté avec un travail à faire sur la visibilité des entrées voitures et sorties piétons.

**M. le président** note le bon score des ascenseurs sur ce parking : 90 % car ils sont situés à l'intérieur du centre commercial et non à l'extérieur.

**Mme GAUTHIER** indique que Pey-Berland, parc rénové récemment, affiche un score de 55 % et surtout seulement 48 % des personnes se sentent en sécurité.

**M. ANDREOTTI** ajoute que c'est le lien avec le sujet précédent.

**Mme GAUTHIER** précise que sur Victor Hugo, 39 % des personnes se sentent en sécurité. Il a été fait la distinction entre la sécurité des personnes et des biens. Les chiffres parlent d'eux-mêmes sur ce parc. Sur Grands Hommes, il ressort des problèmes de propreté car ce parking est également squatté. Gambetta est intéressant car ses résultats vont permettre de faire un comparatif l'année prochaine avant et après travaux. Amédée St Germain affiche des taux de satisfaction très bons.

En synthèse, il est constaté un gros écart entre les parkings et les problèmes de marginaux tirent les résultats vers le bas et viennent impacter toute l'expérience des clients dans certains parkings. Les investissements de rénovation, de signalétique qui seront mis en place ne changeront pas le sentiment d'insécurité des clients dans certains parkings.

**M. le président** précise que cette enquête permet d'avoir une photographie à un instant t avec les axes d'amélioration. Il sera important de renouveler cette enquête de satisfaction pour voir si les travaux et les améliorations apportées seront ressentis par la clientèle. Il félicite les équipes pour le travail réalisé et le suivi qui en sera fait.

#### **Info/2023/06/10 : travaux de peinture sur le parking 8 mai 45**

**Mme HIRIART** indique que des travaux de peinture sont effectués sur le parking 8 mai 45 qui comprend des parties communes avec Gironde Habitat. METPARK et ce bailleur se sont rapprochés et dans un souci d'uniformité, il a été convenu que la Régie repeigne également ses parties communes. Une convention sera régularisée et sera soumise au prochain conseil d'administration. Les travaux auront commencé avant cette date, c'est pour cela qu'il est apparu opportun d'informer le conseil d'administration.

#### **Info/2023/06/11 : expertise immobilière réalisée sur les parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine**

**Mme BORDIN-MORA** précise qu'une expertise immobilière a été diligentée auprès d'un expert judiciaire pour déterminer la valeur vénale des parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine et établir la valeur correspondant au terrain et à la construction. Pour le parking Victor Hugo, la part du terrain représente 32,33 % et pour Alsace Lorraine 29,20 %. La Régie va se baser sur ces valeurs pour intégrer ces parkings dans le patrimoine de METPARK.

#### **Info/2023/06/12 : jugement rendu par le conseil de prud'hommes suite au recours d'un ancien salarié de METPARK**

**M. ANDREOTTI** indique qu'une fois de plus, la Régie a eu une décision favorable sur un nouveau recours auprès des Prud'hommes.

**Mme LEPARMENTIER** précise que le 04 septembre, le conseil des Prud'hommes a rendu un jugement dans une affaire opposant METPARK à l'un de ses salariés. Ce dernier avait formulé de nombreuses demandes pour un montant de 10 205,69 €. Le conseil a rejeté l'ensemble des réclamations de l'ancien salarié considérant qu'elles n'étaient pas fondées à l'exception de la prime sur objectif pour les années 2018-2019 que la Régie devra lui verser pour un montant de 567 € bruts. L'ancien

salarié a également été débouté de sa demande de condamnation aux frais de justice au regard des montants des sommes en litige. Il s'agit donc d'une nouvelle décision favorable pour la Régie.

### **Info/2023/06/13 : parking Aréna : Mécénat pour le spectacle des Restos du cœur à l'Aréna début janvier 2024**

**M. ANDREOTTI** indique que le parking va accueillir 5 ans après leur dernière venue le spectacle des Restos du cœur.

**Mme GAUTHIER** précise que début janvier 2024, la Régie mettra à disposition des bénévoles des Restos du cœur 20 places de stationnement sur le parking Aréna du 08 au 23 janvier 2024. En contrepartie, l'association des Restos du cœur octroiera à METPARK 20 places gratuites pour assister à la répétition du spectacle et la visibilité du logo de la Régie sur son site internet, sur le générique de l'émission et sur la couverture du CD.

**M. ANDREOTTI** indique que le même dispositif avait été mis en place il y a 5 ans.

### **Info/2023/06/14 : opération de mécénat « Un cœur gros comme ça »**

**Mme GAUTHIER** précise que la Régie a soutenu cet été l'association mécénat chirurgie cardiaque qui a pour objectif de financer les opérations chirurgicales d'enfants qui vivent dans des pays défavorisés et qui ne peuvent pas être opérés chez eux. METPARK a accompagné le challenge « un cœur gros comme ça » qui était organisé par Mathilde et son père Frédéric qui se sont donnés pour défi de dessiner un cœur GPS de 2 000 kms et de faire ce parcours en tandem pour l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque. Ils avaient 3 objectifs : récolter un maximum de fonds pour l'association, partager les valeurs de l'aventure de proximité, du dépassement de soi et vivre une aventure père/fille exceptionnelle. L'opération a été très largement médiatisée. Grâce au don de 12 000 € de la Régie, un enfant a été opéré et il s'agit de Ruth, petite fille de 1 an et demi originaire de Cote d'Ivoire qui a été opérée le 13 octobre à l'hôpital Haut-Lévêque à Bordeaux. Elle est aujourd'hui en convalescence dans une famille d'accueil et elle va très bien. La Régie est très heureuse de voir concrètement à quoi a servi ce don.

**M. ANDREOTTI** ajoute que cela fait plaisir de temps en temps d'avoir de bonnes nouvelles. Cette action incarne ce que peut faire la Régie dans ce domaine et qu'une petite partie de l'argent public peut aussi servir à de belles choses. Un enfant a été sauvé grâce à ce don.

**M. le président** remercie la Régie pour ce don.

### **Affaire 2023/06/01 : tarifs 2024**

**M. ANDREOTTI** indique que, comme chaque année en novembre, vont être présentés les tarifs. Pour 2024, les tarifs horaires pour les véhicules 4 roues motorisés évoluent peu et il est proposé de geler le tarif horaire pour les parkings de l'hypercentre, dans le centre et la périphérie. Il en est de même pour les 2 roues motorisés.

Pour ce qui est des abonnements des véhicules 4 roues motorisés, un tiers des parkings voit ses tarifs gelés et il est proposé de faire évoluer les tarifs de manière très maîtrisée des autres parcs pour continuer à renforcer la cohérence des parkings d'un même secteur tarifaire. Pour les véhicules 2 roues motorisés, il propose une légère hausse moyenne de 2 € par mois. Le tarif vélo sera proposé à 45 € par an pour les nouvelles METSTATIONS et les 15 autres locaux vélos. Un abonnement annuel à 45 € permet d'accéder à l'ensemble des espaces vélos et METSTATION.

Il propose de créer un nouveau produit tarifaire réservé aux titulaires de la carte européenne de stationnement ou CMI sur les parkings situés dans le secteur bordelais à contrôle d'accès, secteur qui est problématique pour les personnes à mobilité réduite en terme d'accès : Cité Mondiale, République, Pey-Berland, Alsace Lorraine et Grands Hommes. Ces abonnés pourront profiter d'une réduction de 40 % sur le prix normal de l'abonnement résident ou permanent. Une communication sera faite en ce sens. Il espère que toutes les associations en lien avec le handicap pourront être impliquées pour vulgariser ce nouveau tarif.

Deux nouveaux supports tarifaires sont créés dont un forfait stationnement indu sur les places réservées. En effet, les automobilistes qui stationnent sur les places handicapées ou sur des bornes IRVE seront surtaxés de 80 € TTC en plus du coût de leur stationnement. Un tarif administratif de 80 € est créé pour tous les clients qui sortent sans payer en suivant par exemple un véhicule qui les précède ou en cassant ou en ouvrant les barrières. L'utilisation des bornes IRVE deviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2024 payante car jusque-là la Régie était le seul opérateur à offrir la recharge gratuite. Le mois prochain sera choisi un concessionnaire, la recharge deviendra donc payante. Sont annexés à cette délibération tous les tarifs horaires, abonnés parc par parc et autres produits tarifaires que la Régie propose.

**M. le président** précise que la Régie avait adressé cette proposition de tarifs aux services métropolitains avant la présentation de cette délibération à cette instance.

**M. ESCOTS** remercie M. le directeur général et les équipes de METPARK notamment pour la création de ce nouveau tarif concernant les titulaires de la CMI stationnement. La Régie est en train de faire ce que le législateur n'a pas prévu car celui-ci a prévu la gratuité du stationnement en voirie mais il n'a rien prévu sur le stationnement dans les parkings publics. Il se félicite de ce que propose METPARK avec cette réduction de 40 %, c'est novateur et c'est un élément important qu'il tient à saluer. Un travail a été mené avec la direction de la Régie et la mairie de Bordeaux pour cartographier les parkings concernés dont ceux à proximité des secteurs bornés. Ils ont un avantage car ils sont dans des quartiers où l'accessibilité des trottoirs est compliquée. Les plus fragiles sont prioritaires sur l'espace public. Cela facilite l'accessibilité pour que les personnes se déplacent. Pour ce qui est de l'accessibilité pour le stationnement, la ville de Bordeaux travaille au développement de places dédiées mais il pense qu'il y a peut-être un intérêt pour mobiliser le droit à la ville pour toutes et pour tous d'avoir cette offre de METPARK. C'est une belle avancée qui ira de pair avec un travail de communication. La commission communale pour l'accessibilité de la ville de Bordeaux sera mobilisée. Bordeaux Métropole remet en place la commission intercommunale pour l'accessibilité, ce qui sera une 2<sup>ème</sup> instance pour mobiliser les acteurs associatifs. Dans les nouvelles tarifications proposées, les 80 € de stationnement indu participeront aussi à s'assurer que les places dédiées pour les personnes à mobilité réduite seront respectées. METPARK se dote au travers de cette nouvelle tarification d'un stationnement indu d'un certain pouvoir de police pour s'assurer que ces places

bénéficient bien à celles et ceux qui en ont besoin. Il est très heureux de l'apparition de ce nouveau tarif qui est à titre expérimental, comme l'a dit M. le directeur général. Combien d'abonnés actuels sont titulaires de la CMI ? Le chiffre n'est pas connu. Ces futurs abonnés bénéficieront d'une réduction de 40 % et puis après il faudra faire le bilan dans 1 an pour voir si le curseur est au bon endroit ou s'il y a des choses à modifier. Un grand merci aux équipes de METPARK pour cette nouvelle tarification.

**M. le président** remercie M. ESCOTS pour ses propos. A la fin de cette mandature, un point sera fait et mettra en exergue que METPARK a fait beaucoup de choses et notamment hors compétence comme cette tarification, les 1500 bornes de recharge sur l'agglomération, les METSTATIONS, ... Il pourra être dit que la Régie est le bon élève de la mise en place de la politique mobilité de la Métropole pour ne pas dire le très bon élève, avec l'argent de METPARK et en reversant une redevance. Une communication sera faite sur cette nouvelle mesure.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/01P

#### **Affaire 2023/06/02P : révision des quotas des abonnements résidents et permanents sur les parcs de stationnement**

**Mme BORDIN-MORA** indique que les quotas sont revus sur 6 parkings pour les ajuster en fonction de la fréquentation constatée. Elle rappelle que les quotas résidents et permanents peuvent se compenser chacun sur les parkings.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/02P

#### **Affaire 2023/06/03P : soirée de Noël : subvention exceptionnelle au comité social et économique**

**M. ANDREOTTI** précise que, comme chaque année, traditionnellement, le CSE de METPARK organise une soirée festive dans le cadre des fêtes de fin d'année où il convie les salariés et leur famille mais aussi l'ensemble des administrateurs et membres de ce conseil d'administration. Dans l'attente de la réception de l'invitation du CSE et en tant que président du CSE, il se permet de convier cette instance à la soirée de Noël de METPARK du 16 décembre au Mercure Mériadeck. Il propose d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 6 500 € au CSE pour l'organisation de cette soirée.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/03P

#### **Affaire 2023/06/04P : délégation donnée au directeur général pour signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public portant sur les espaces vitrines des futures METSTATION**

**Mme HIRIART** indique qu'au sein des futures METSTATION, METPARK va mettre à disposition une surface commerciale destinée à promouvoir les mobilités douces. Un appel à manifestation d'intérêt va prochainement être lancé pour recueillir les propositions des candidats intéressés pour ces espaces vitrines qui seront visibles depuis la voie publique. Des conventions d'occupation temporaire vont être ensuite régularisées avec les candidats qui vont pouvoir occuper alternativement ces

espaces. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer les futures conventions.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/04P

#### **Affaire 2023/06/05P : convention relative à l'accès par la Police Nationale au système de vidéoprotection du parking de MERIGNAC Centre**

**M. ANDREOTTI** indique que la Régie a été sollicitée par la Police Nationale pour son nouveau commissariat de Mérignac.

**Mme HIRIART** précise que l'hôtel de police a été construit et un futur parking est en cours de réalisation pour leurs salariés et leurs véhicules. Dans l'attente de la livraison de ce parking, METPARK a été sollicitée pour la souscription de 57 contrats d'abonnement sur le parc public. Afin de pouvoir sécuriser les véhicules de la Police Nationale et ceux de leurs salariés, ils souhaitent pouvoir avoir accès au système de vidéo protection présent sur ce parking. Une convention pour encadrer cet accès aux images en temps réel a été régularisée avec la Police Nationale. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer la convention.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/05P

#### **Affaire 2023/06/06P : convention de partenariat avec le salon du livre ancien**

**Mme HIRIART** indique que l'association ALAM (Amis du Livre Ancien et Moderne) organise tous les ans avec le concours de la Ville, deux salons annuels du livre ancien et moderne. Comme chaque année un partenariat est organisé avec METPARK. Le prochain salon aura lieu les 20 et 21 janvier 2024. Le partenariat mis en place consiste à offrir 3 places de stationnement au sein du parking des Grands Hommes la veille et pendant les 2 jours du salon en échange de visibilité sur les différents documents de communication. Ce projet de partenariat est soumis au vote du conseil d'administration afin que M. le directeur général soit autorisé à signer la convention.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/06P

#### **Affaire 2023/06/07P : architecture de la régie personnalisée METPARK : budget annexe « stationnement » à caractère industriel et commercial utilisant la nomenclature M4 : mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable**

**Mme BORDIN-MORA** précise qu'une mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2023 oblige à modifier l'architecture budgétaire de la Régie. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget principal sera le budget SPA lié à l'activité fourrière et le budget annexe sera le budget SPIC lié à l'activité stationnement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/07P

**Affaire 2023/06/08P : convention de groupement de sécurité incendie sur le parking AMPLITUDE**

**M. ANDREOTTI** indique que cette délibération est soumise à quelques difficultés de négociation avec la ville de Bordeaux qui ne semble pas très favorable à la signature d'une convention.

**Mme HIRIART** précise qu'en cours de chantier, METPARK a appris que l'opération Amplitude prévoyait également la construction accolée au parking d'une salle de sport qui allait être exploitée par la commune de Bordeaux. Pour des raisons réglementaires, le parking et la salle de sport doivent partager le même système de ventilation et donc mutualiser le réseau d'extinction automatique à eau, propriété de METPARK et l'alarme incendie. A la demande de la sous-commission départementale pour la sécurité, un responsable unique de sécurité doit être désigné pour les 2 établissements. METPARK a proposé que la direction commune unique de sécurité soit assurée par METPARK qui dispose d'un Responsable Unique de Sécurité au sein de ses effectifs. Un projet de convention a été établi, soumis à la ville de Bordeaux. Il y a encore quelques ajustements à faire mais il est proposé aujourd'hui d'autoriser M. le directeur général à signer cette convention.

**M. ANDREOTTI** ajoute que ce qu'est demandé pour cette fonction de RUS qui est extrêmement responsabilisante va être facturée à la ville de Bordeaux 2 400 € par an au lieu de 7 à 8 000 € sur les autres parkings. Il semblerait que ce soit trop cher et que ce soit très compliqué pour la Ville de signer.

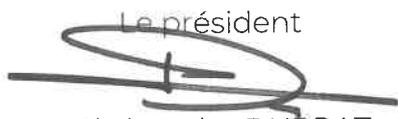
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/08P

**Affaire 2023/06/01F : architecture de la régie personnalisée METPARK : budget principal « fourrière » à caractère administratif utilisant la nomenclature M57 : mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable**

**Mme BORDIN-MORA** indique précise qu'une mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2023 oblige à modifier l'architecture budgétaire de la Régie. A compter du 1er janvier 2024, le budget principal sera le budget SPA lié à l'activité fourrière et le budget annexe sera le budget SPIC lié à l'activité stationnement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/06/01F

Fin de la séance à 19 H 05.

Le président  
  
Christophe DUPRAT